



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 octobre 2018
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

**Projet de résolution déposé par la Présidente du Conseil, Inga Rhonda King
(Saint-Vincent-et-les Grenadines)**

Organisation des travaux de la session de 2019 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions [61/16](#), [68/1](#) et [72/305](#) de l'Assemblée générale, en date des 20 novembre 2006, 20 septembre 2013 et 23 juillet 2018, concernant le renforcement du Conseil économique et social,

Réaffirmant qu'en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, il peut décider de tenir des réunions spéciales, selon que de besoin, avec appui technique et services de conférence complets, pour examiner des questions urgentes qui se posent dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes,

Notant que les modalités énoncées dans la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale ne devraient pas entraîner une augmentation du nombre de jours de réunion qui lui est attribué actuellement,

Conscient que, lorsqu'il programme ses sessions, ses réunions et ses consultations, il devrait tenir compte du calendrier de réunion des autres organes traitant de questions économiques, sociales et environnementales afin d'éviter les chevauchements inutiles et de ne pas surcharger leur ordre du jour,

Rappelant l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹ et du Programme de développement durable à l'horizon 2030²,

¹ Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.



Rappelant également que les ministres et hauts représentants réunis à l'occasion du Forum de 2018 sur le suivi du financement du développement ont décidé que le quatrième Forum se tiendrait du lundi 15 avril au jeudi 18 avril 2019,

1. *Décide* d'organiser les travaux de sa session de 2019 comme suit, étant entendu qu'il pourrait avoir à tenir des réunions supplémentaires selon que de besoin :

a) Le Forum de la jeunesse se tiendra les mardi 9 et mercredi 10 avril 2019 ;

b) Le Forum des partenariats se tiendra le jeudi 11 avril 2019 ;

c) La réunion spéciale d'une journée du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le vendredi 26 avril 2019 ;

d) Le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les mardi 14 et mercredi 15 mai 2019 ;

e) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 21 mai au jeudi 23 mai 2019 ;

f) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du mercredi 29 au vendredi 31 mai 2019 ;

g) Les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront les jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019 et les mardi 23 et mercredi 24 juillet 2019 ;

h) Des réunions sur la gestion seront spécialement organisées le mardi 7 mai 2019 pour élire des candidats aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et dans les organes connexes ;

i) Le débat consacré à l'intégration se tiendra le lundi 8 juillet 2019 ;

j) Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du mardi 9 juillet au lundi 15 juillet 2019 ;

k) Le débat de haut niveau, y compris les trois jours de réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du mardi 16 juillet au vendredi 19 juillet 2019 ;

2. *Décide également* que la session d'organisation relative à son programme de travail pour la période allant de juillet 2019 à juillet 2020 se tiendra le jeudi 25 juillet 2019.
